



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR
MRC DE PORTNEUF

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, René Savard, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

QUE :

Lors de la séance régulière tenue le 9 juin 2025, le conseil municipal a adopté le ***Règlement numéro 240-2025 décrétant un programme d'aide financière visant la construction ou l'aménagement de logements locatifs.***

Ce projet de règlement a pour but d'établir un programme d'aide visant la construction ou l'aménagement de nouveaux logements disponibles à l'année sur le territoire de la municipalité par l'octroi d'une aide sous forme de crédit de taxes foncières.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement ci-haut mentionné au bureau du directeur général et greffier-trésorier pendant les heures d'affaires, au 220, boulevard de la Montagne à Saint-Casimir, QC G0A 3L0.

DONNÉ à Saint-Casimir, ce 10e jour de juin 2025.

René Savard
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 10 juin 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

René Savard
Directeur général et greffier-trésorier

